Le circuit de traitement des recours contentieux

1) Réception de la réclamation par le secrétariat du DG des impôts Les travaux préparatoires à l'instruction de la 2) Examen de la recevabilité réclamation 3) Enregistrement de la réclamation dans le Système JIBAYA 4) Examen des demandes de sursis de paiement 5) Constitution et orientation du dossier 1) Rédaction d'une note technique 2) Annotation du système JIBAYA La phase d'instruction par le service de gestion ou de par chaque intervenant contrôle 3) Intégration de la note technique dans JIBAYA 4) Transmission du dossier au service du contentieux de la DLC 1) Rédaction d'une note technique 2) Annotation du système JIBAYA par le chef du service contentieux 3) Intégration de la note technique dans **JIBAYA** 4) Visa du Directeur de la législation et La phase d'instruction par le Service contentieux de la du contentieux dans JIBAYA **DLC** 5) Transmission du dossier à l'autorité compétente pour décision (DGI ou Ministre chargé des Finances) 1) Signature de la décision par l'autorité compétente selon les montants concernés 2) Notification de la décision au demandeur La décision par l'autorité compétente pour statuer 3) Ordonnancement de la décision et émission d'un certificat de dégrèvement 4) Archivage du dossier contentieux